

Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue par visioconférence le lundi 14 décembre 2020 à 19 h 30.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Robert Landry, maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074, daté du 2 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute la région de la Mauricie / Centre-du-Québec est en zone rouge ayant un niveau d'alerte maximale;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que, selon ce même arrêté et l'arrêté 2020-074, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT qu'un avis public à ce sujet a été affiché à deux (2) endroits dans la municipalité au moins huit (8) jours avant la présente séance dans lequel le public a été invité à soumettre ses questions par courriel et à visionner la séance ultérieurement sur le site internet;

2020-12-299

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que la

Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

présente séance du conseil pour l'approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

D'entrée de jeu, monsieur le maire remercie les membres du conseil et mesdames Vallée et Larocque pour le travail effectué à la réalisation des prévisions budgétaires 2021.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-12-300

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021
3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire expose ses orientations face au budget 2021.

2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021

2020-12-301

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2021, présentant des revenus et dépenses de 5 804 476 \$, telles que déposées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

2020-12-302

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Période de questions

- Début : 20 h 31 (Aucune question n'a été reçue par courriel avant la tenue de la séance);
Fin : 20 h 31.

Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

5. Clôture de la séance

2020-12-303

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.